

Ville de Lentilly



Extinction nocturne partielle de l'éclairage public

A partir du 29 octobre 2022
De 23h00 à 5h30
(de 00h00 à 5h30 dans le centre-bourg)



Réunion publique
La Passerelle,

Lentilly, 13 octobre 2022, 19h



Plan de la présentation

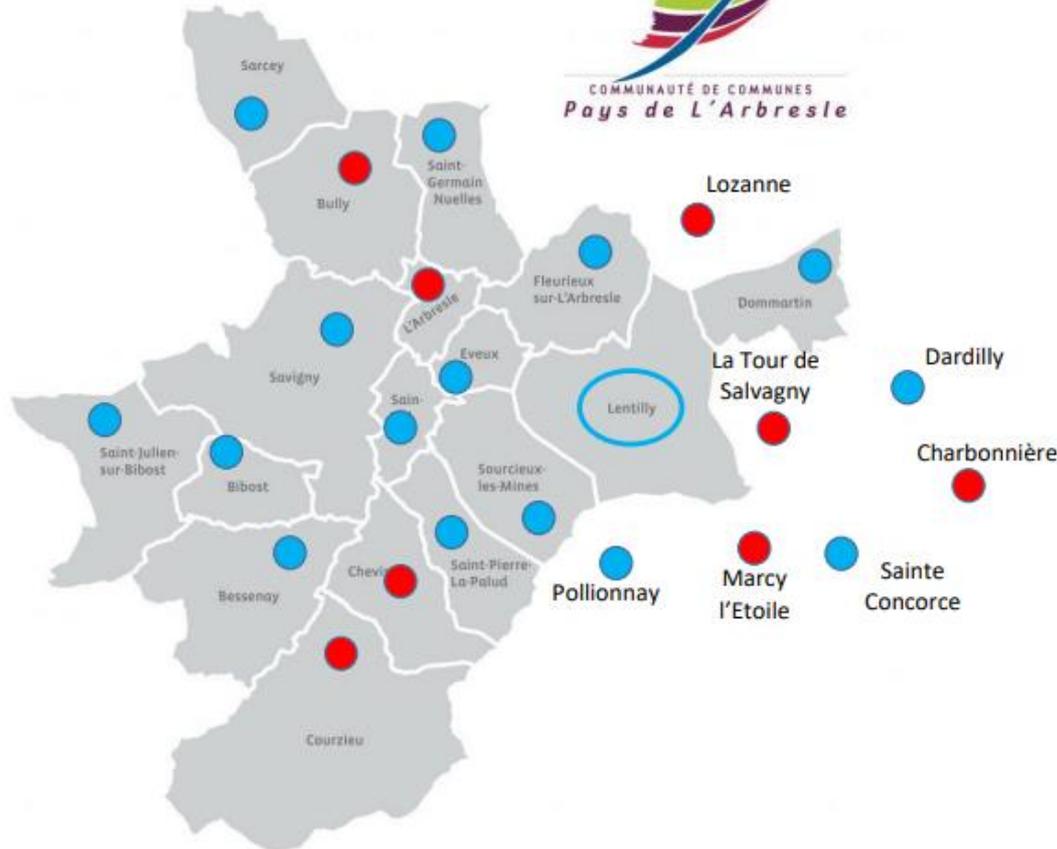
- ❖ Contexte
- ❖ Six bonnes raisons pour l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public
- ❖ Les grandes étapes de l'extinction nocturne
- ❖ L'extinction nocturne sur notre territoire
- ❖ Modalités de mise en place et idées reçues sur l'extinction nocturne de l'éclairage public



Contexte et état des lieux

- « La meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas »...avec le SYDER, syndicat qui gère l'éclairage public, la Commune travaille le sujet depuis plus d'un an pour passer à l'extinction partielle.
- A la fois écologique et économique, de nombreuses communes se sont déjà engagées dans cette démarche. Le conseil municipal de Lentilly du 14 septembre dernier s'est prononcé en faveur de sa mise en place sur la commune.
- Lentilly dispose de plus 750 points d'éclairage sur son territoire, pour une consommation annuelle d'environ 65 000€ et 320 000 KWh (soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 60 ménages).

L'extinction nocturne à l'échelle de la CCPA



LÉGENDE

-  Commune pratiquant l'extinction nocturne
-  Commune ne pratiquant pas l'extinction nocturne

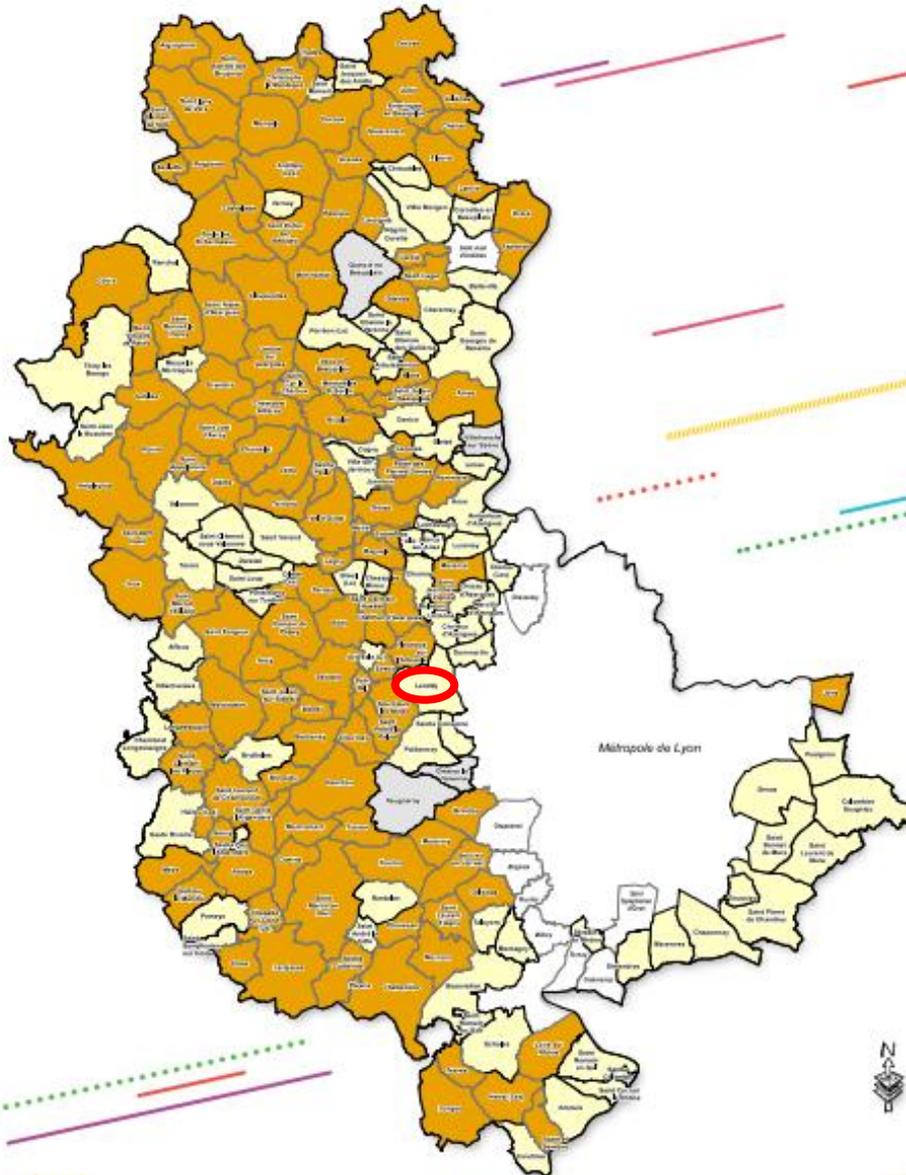
12 communes
sur 17
pratiquent
l'extinction
nocturne

*(Source: enquête
réalisée en 2021)*

Extinction partielle nocturne dans le Rhône

Extinction partielle nocturne à l'échelle du Rhône (2017)

Source: SYDER, rapport d'activité 2017



LÉGENDE

-  Commune pratiquant l'extinction nocturne
-  Commune ne pratiquant pas l'extinction nocturne



Extinction nocturne : pourquoi?

1. Réaliser des économies budgétaires
2. Limiter la consommation d'énergie et de ressources naturelles
3. Protéger la biodiversité
4. Limiter les impacts sur la santé humaine
5. Préserver le ciel nocturne
6. Respecter la loi



Réalisation d'économies budgétaires

- ❖ L'éclairage public en France représente
 - 17% du budget de fonctionnement des collectivités (soit près 1,5Mds € / an)*
 - 41% des consommations électriques des communes (kWh) et 37% de la facture d'électricité (€) *

- ❖ Une augmentation de 50% du prix de l'électricité en 2023 a été anticipée par le SYDER (cout global estimé à 65 000€ pour 2022)

- ❖ La réduction de l'éclairage de 23h à 5h30 permettrait environ 50% d'économie d'énergie

- ❖ Possibilité de financer la modernisation et le renouvellement du parc éclairage public (5% par an)*

* (source ADEME et ANPCEN)



Réduction de la consommation d'énergie

- ❖ Réduction de gaz à effet de serre (GES):
 - L'éclairage public produit en moyenne 109 g de CO₂ par kWh consommé (*source ADEME*).

- ❖ Réduire la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...)

- ❖ Préserver les ressources naturelles: réduire la durée d'utilisation permet de réduire les besoins de renouvellement du parc EP



Préservation de la biodiversité

Éclairer la nuit a un effet néfaste sur la faune et la flore:

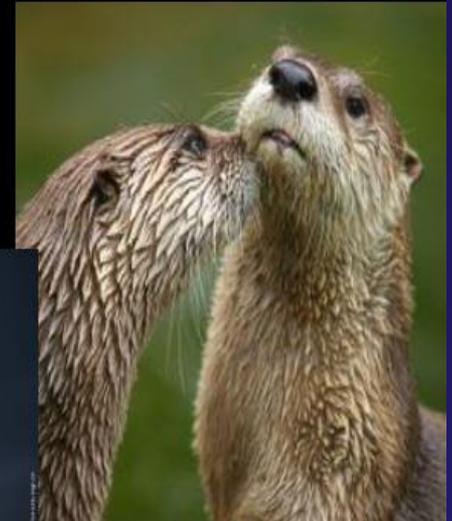
- ❖ Prolongement de l'activité et surmortalité (confusion, épuisement, altération des repères, collision par éblouissement)
- ❖ Fragmentation et diminution des habitats potentiels et des sites de nourrissage
- ❖ Perturbation de la reproduction
- ❖ Augmentation de la vulnérabilité face aux prédateurs
- ❖ Effet indirect sur la chaîne alimentaire
- ❖ Effet sur les végétaux (peu d'études):
 - ❖ Perturbation du cycle biologique et de la saisonnalité
 - ❖ Augmentation de la vulnérabilité face aux agressions (gel, parasites, etc.)

Préservation de la biodiversité

Les chauves-souris, les mammifères
alimentation-prédation, déplacements.



Toutes les Chauves -souris sont
impactées par la lumière





Protection de la santé humaine

L'Homme aussi a besoin de la nuit...

- ❖ Perturbation des horloges biologiques
- ❖ Production de mélatonine (sommeil, défenses immunitaires, dépression, stress, vieillissement)
- ❖ Impact sur l'œil (rétine)
- ❖ Source d'inconfort (éclairage non souhaité et mal orienté)



Préservation du ciel nocturne

Et si nous préservions le ciel nocturne?

- ❖ Pollution environnementale et paysagère

- ❖ Disparition des étoiles, observations dégradées :
 - Les éclairages artificiels sont partout en augmentation (+ 94% en 20 ans selon l'ANPCEN, +5% à 10% par an aux USA et en Europe)
 - Les causes de cette pollution lumineuse : développement des espaces urbains, augmentation de la puissance lumineuse et de la durée d'éclairage



Préservation du ciel nocturne





Que dit la loi ?

Code général des collectivités territoriales (CGCT) art. L.2212-2,1

- ❖ L'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de police du maire même si cette compétence est transférée.
- ❖ L'extinction nocturne de l'éclairage public est une décision communale.
- ❖ Aucune disposition n'impose une obligation générale et absolue d'éclairage public.
- ❖ Si le maire décide d'éclairer sa commune, il a l'obligation d'en assurer la maintenance (art. L. 2321-2)



Que dit la loi ?

Loi Grenelle de l'Environnement (Art. 41) pour la prévention, la suppression ou la limitation des émissions de lumière artificielle de nature à représenter un dangers pour les personnes, la faune, la flore ou les écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne,

Décret du 30 janvier 2012 relatif à l'extinction des publicités lumineuses,

Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'extinction de l'éclairage des vitrines, façades et bureaux non occupés,



Les grandes étapes

1 Analyse technique et financière



2 Délibération communale et arrêté du maire



3 Information de la population



4 Réalisation des travaux



5 Pose de la signalisation



Les grandes étapes

- 1** Analyse technique et financière : étude technique, estimation des coûts des travaux nécessaires, estimation des économies d'énergies
- 2** Actes administratifs: délibération communale et arrêté du maire (obligatoire)
- 3** Information de la population : réunions publiques et via les outils de communication existants
- 4** Réalisation des travaux : rénovation du matériel, installation d'horloges astronomiques, programmation et réglages de l'extinction
- 5** Pose de la signalisation : Panneaux en entrée de zone





Les grandes étapes

- ❖ Délibération de la Commune le 14 septembre dernier
- ❖ Arrêté signé par Madame le Mairie le 28 septembre 2022
- ❖ Communication et travaux en cours
- ❖ Mise en place de l'extinction partielle fin octobre

Extrait de l'arrêté de St Genis Laval :

Considérant qu'avoir la tête dans les étoiles n'empêche pas de garder les pieds sur terre;

Considérant que la nuit porte conseil;

Considérant que la faune nocturne ne s'égaye et batifole plus librement que lorsque la nuit tombe et reste sombre;

Considérant que conjuguer la qualité de vie aux économies est aujourd'hui un voeu pieu;"



Idées reçues sur l'extinction de l'éclairage

❖ Accidentologie :

Il y a plus d'accidents sur les routes et autoroutes éclairées (éblouissement, vitesse...)!

Constat: baisse de la vitesse et du nombre d'accidents

Il convient toutefois d'appliquer des mesures de précaution dans les zones à risque identifiées.

❖ Sécurité :

Il n'y a pas d'incidence constatée de l'extinction de l'éclairage sur le nombre d'agressions et de vols

Les statistiques montrent que les cambriolages ont majoritairement lieu entre 17 et 19h.



Mise en place sur Lentilly

- ❖ **A partir du 29 octobre 2022**
- ❖ En heure d'hiver : de **23h00 à 5h30** (minuit à 5h30 centre-bourg)
- ❖ En heure d'été : de **minuit à 5h30** (1h à 5h30 centre-bourg)
- ❖ Certaines rues restent éclairées en attendant les travaux du SYDER pour la pose d'horloges astronomiques (sous 3 mois) : *Rue de Rochefort, travers de Rochefort, partie de la rue du Pré Joli, partie du chemin de la Rivoire et chemin de Varinnes, une partie du chemin de la Boucle, Chemin du Crost, une partie du chemin du Château, une partie du chemin des Landes, une partie du chemin des Côtes, une partie du chemin de Montcher*
- ❖ Maintien de l'éclairage : passages piéton RN7, rondpoint D7/D70 et le Chemin de Coquy L'éclairage pourra rester allumé pendant les festivités, certaines événements ou manifestations



Extinction nocturne partielle de l'éclairage public



Merci à tous
et bonnes nuits étoilées....